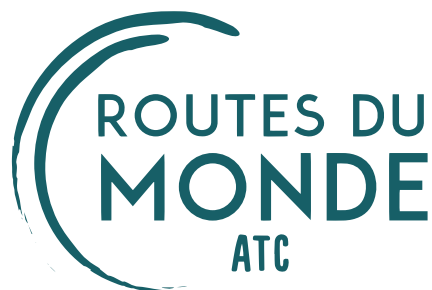


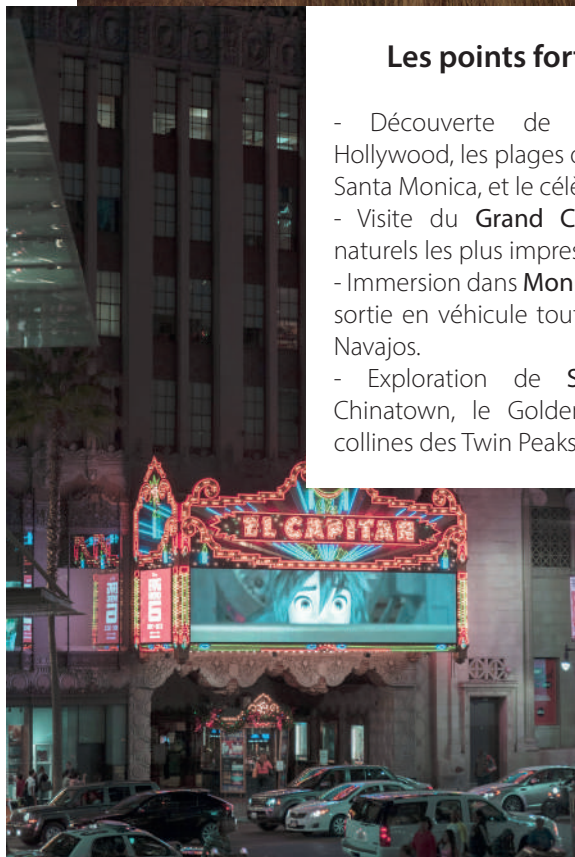
SENTIERS DE L'OUEST AMÉRICAIN

7 départs en 2025
12 jours / 10 nuits
À partir de 2 311€
minimum 10 - maximum 41 participants



Les points forts de ce séjour

- Découverte de **Los Angeles**, entre Hollywood, les plages de Venice Beach et Santa Monica, et le célèbre Walk of Fame.
- Visite du **Grand Canyon**, l'un des sites naturels les plus impressionnants.
- Immersion dans **Monument Valley**, avec une sortie en véhicule tout-terrain guidée par les Navajos.
- Exploration de **San Francisco**, entre Chinatown, le Golden Gate Bridge et les collines des Twin Peaks.



En option *(facultative avec supplément)*

- Survol en avion ou hélicoptère du Grand Canyon
- Survol en avion du Lac Powell
- Las Vegas by night
- San Francisco by night en limousine
- Croisière dans la Baie de San Francisco

Pour plus d'informations, veuillez nous consulter.



LE PROGRAMME

JOUR 1 : FRANCE / LOS ANGELES

Envol à destination de Los Angeles. Arrivée et accueil par votre guide. Transfert et installation à l'hôtel pour deux nuits. Dîner libre. Nuit à l'hôtel.

JOUR 2 : LOS ANGELES

Petit-déjeuner.

Départ pour un tour panoramique de Los Angeles. Vous découvrirez Hollywood, le symbole du royaume du cinéma et du rêve américain, le célèbre Mann's Chinese Theatre, dont l'entrée rappelle la forme d'une pagode chinoise. C'est ici qu'ont lieu les premières mondiales pour les productions hollywoodiennes. Devant l'édifice, vous pourrez voir et toucher les empreintes de mains et de pieds des plus grandes stars comme Marilyn Monroe, Mickey Mouse, ou encore Arnold Schwarzenegger. En vous promenant sur les trottoirs, vous apprécierez le Walk of Fame constitué de plus de 2 000 étoiles, chacune d'elles étant dédiée à un artiste. Déjeuner. Départ à la découverte des quartiers balnéaires de la ville : Venice Beach, dont la principale attraction est de loin l'Ocean Front Walk. Cette promenade de près d'1,5 Km de long est très animée : jongleurs, musiciens et diseuses de bonne aventure sont au rendez-vous. Santa Monica, une des plus agréables villes côtières de Los Angeles avec son centre piétonnier, son pittoresque quartier commerçant et son ponton datant du début du siècle. Dîner. Nuit à l'hôtel.

JOUR 3 : LOS ANGELES / PALM SPRING / JOSHUA TREE / LAUGHLIN

Petit-déjeuner.

Départ pour Laughlin. Arrêt à Palm Springs, Cette ville, oasis dans le désert de Californie. Cette ville est un véritable écrin de verdure au cœur de la vallée de Coachella, qui devint le repaire des stars hollywoodienne à partir des années 30. Continuation vers le parc national de Joshua Tree où vous pourrez admirer l'arbre de Josué, une espèce que l'on rencontre uniquement au sud-ouest des Etats-Unis. Situé dans le sud-est de la Californie, il est déclaré parc national en 1994. Il se trouve dans les comtés de Riverside et de San Bernardino et abrite deux écosystèmes de désert distincts : le désert du Colorado, aux altitudes basses, et le désert des Mojave aux élévations plus hautes. Ce dernier est l'habitat du Joshua Tree, arbre de Josué, une espèce que l'on rencontre uniquement au sud-ouest des États-Unis. Déjeuner pique-nique dans le parc. Arrivée à Laughlin en fin d'après-midi. Située au bord de la rivière Colorado, Laughlin ressemble à un mirage. Dîner. Nuit à l'hôtel.

JOUR 4 : LAUGHLIN / GRAND CANYON / FLAGSTAFF

Petit-déjeuner.

Départ pour le Grand Canyon via Seligman, petite ville où le temps semble s'être arrêté dans les années 50 et où l'on découvre la fameuse route 66. Déjeuner. Visite du Grand Canyon National Park, site classé par l'Unesco et l'un des phénomènes géologiques les plus grandioses des États-Unis. Le Grand Canyon est immense : plus de 300 kilomètres de long et 20 à 30 kilomètres de large. Ce n'est pas un simple canyon, mais plutôt un labyrinthe entier de canyons, de fissures et de gorges érodées dans la roche avec des buttes peu communes, des mesas et des éperons rocheux. Les couches sédimentaires multicolores

exposées prennent des nuances variables suivant l'angle du soleil et les jeux d'ombre changeant au fil du jour. Vous admirerez la faille depuis les promontoires aménagés. C'est un spectacle indescriptible qui s'offre à vous ; l'une des grandes merveilles naturelles du monde. Ceux qui le souhaitent pourront partir pour une marche avec le guide à partir de Mather Point jusqu'à Bright Angel (4 km, facile). Route vers Flagstaff. Dîner. Nuit à l'hôtel.

JOUR 5 : FLAGSTAFF / MONUMENT VALLEY / KANAB

Petit-déjeuner.

Départ pour la visite de Monument Valley, site administré par les indiens Navajo, célèbre lieu de tournage de nombreux westerns. Sortie en véhicules tout-terrain guidée par des chauffeurs Navajos, descendant en plein cœur de la vallée au pied des mesas. Vous découvrirez d'étonnantes formations rocheuses d'un rouge brun qui émergent de l'étendue désertique et alternent entre dunes de sable et arches naturelles. Déjeuner typique navajo au pied des Mesas. Départ pour Page et le lac Powell. Arrêt au barrage de Glen Canyon. Petite marche jusqu'à Horseshoe Bend, magnifique point de vue sur le Colorado (environ 2 km A/R, facile). Route vers Kanab. Dîner avec ambiance western. Nuit à l'hôtel.

JOUR 6 : KANAB / BRYCE CANYON / LAS VEGAS

Petit-déjeuner.

Départ en direction de Bryce Canyon National Park. Baptisé par les indiens «les rochers qui ressemblent à des hommes», ce lieu vous offre des paysages féériques de pinacles et de tours majestueuses sculptés par les forces naturelles de l'érosion. Les panoramas sur l'Amphithéâtre abritant toutes les aiguilles de pierre est saisissant. Vous pourrez vous adonner à une randonnée pédestre accompagnés de votre guide sur le Queen Garden Trail afin de vous approcher de ces magnifiques hoodoos ou cheminées de fées. (6 km A/R, modéré). Ceux qui ne souhaitent pas faire la marche pourront profiter des points de vue extraordinaires sur l'amphithéâtre. Déjeuner au Ruby's Inn. Route vers Las Vegas. Réputée pour ses casinos, ses revues de music-hall et ses attractions permanentes, Las Vegas est unique au monde. Que vous tentiez ou non votre chance dans les casinos qui ne ferment jamais leurs portes, vous serez fasciné par cette ville qui se consacre au jeu 24 heures sur 24. Installation à l'hôtel pour deux nuits. Dîner libre.

JOUR 7 : LAS VEGAS / DEATH VALLEY / LAS VEGAS

Petit-déjeuner.

Pour ceux qui le souhaitent, départ le matin avec votre guide pour la visite de la vallée de la mort. Cette terre extrêmement chaude et sinistre est étrangement belle. Des dunes de sable procurent à la partie nord de la vallée l'aspect classique d'un désert. Les parois érodées et les canyons latéraux prennent des teintes multicolores des dépôts de minéraux exposés. Déjeuner en cours de visite. Retour à Las Vegas en fin d'après-midi et temps libre pour découvrir le Strip, se reposer, profiter de la piscine et des services de l'hôtel, ou encore tenter sa chance au casino. Au bord du «strip» (Las Vegas Boulevard) vous apercevrez une pyramide à parois en verre d'une centaine de mètres de haut avec une réplique plus que grandeur nature du Sphinx, ainsi qu'une tour Haute de 350 mètres. A proximité vous trouverez un



château médiéval avec des tourelles peintes en couleurs criardes. En face, la silhouette de la ville de New York en trois dimensions, complétée du pont de Brooklyn et de la statue de la Liberté. Un peu plus loin, au-delà du volcan géant qui crache une énorme boule de feu toutes les 30 minutes, vous trouverez, en grandeur nature, un navire de guerre britannique. Dîner libre.

JOUR 8 : LAS VEGAS / CALICO / TULARE

Petit-déjeuner.

Route vers la ville fantôme qui témoigne de l'époque des mines d'argent. Visite de Calico Ghost Town. Née en 1881 avec l'arrivée massive des prospecteurs d'argent, avant la ruée vers l'or, la ville comptait plus de 1200 habitants, pour 22 saloons et 500 mines d'argent. Dix ans plus tard, le cours de l'argent s'effondra et la ville se vida de ses habitants pour devenir une véritable ville fantôme en 1907. Elle fut reconstruite en 1951.

Déjeuner. Continuation vers Tulare. Dîner. Nuit à l'hôtel.

JOUR 9 : TULARE / CARMEL / 17 MILES DRIVE / MONTEREY / HENRY COWELL PARK / SAN JOSÉ

Petit-déjeuner.

Départ vers l'Océan Pacifique ! Arrivée à Monterey, ancien port de pêche et aujourd'hui une station balnéaire réputée.

Déjeuner. Ensuite vous emprunterez la célèbre 17 Miles Drive, route privée qui longe la Côte avec ses paysages magnifiques, ses oiseaux, ses loutres de mer, ses phoques... Arrivée à Carmel, magnifique petite ville au bord de la mer où Clint Eastwood fut le maire. Continuation vers le parc d'Etat Henry Cowell où vous pourrez admirer les Sequoias. Vous profiterez d'une balade d'une rare intensité pour admirer ces arbres dont certains ont plus de 1800 ans. Route vers San José. Dîner. Nuit à l'hôtel.

JOUR 10 : SAN JOSE / SAN FRANCISCO

Petit-déjeuner.

Départ pour San Francisco. Située dans un cadre exceptionnel et baignée par une atmosphère cosmopolite, son histoire et ses traditions en font l'une des villes les plus pittoresques des États-Unis. Visite guidée de la ville durant laquelle vous pourrez apercevoir : Chinatown, à découvrir pour son ambiance et son côté pittoresque. Ruelles de magasins et de restaurants, recoins inattendus et richesse historique sont au rendez-vous ; Union Square, le centre touristique de la ville avec ses magasins de luxe et ses hôtels de prestige ; le Fisherman's Wharf, les anciens quais du port où se dressent désormais des centres commerciaux, des musées et de nombreux hôtels. Vous découvrirez le Pier 39, réaménagé, où s'est installée une colonie d'otaries ; le Golden Gate Bridge, un des ponts les plus célèbres du monde, construit en 1937 à la suite d'une frénésie de reconstruction causée par un tremblement de terre (The Big One en 1906) ; les célèbres Twin Peaks, ces collines culminant à 280 m offrant une vue panoramique sur la ville et toute la baie. Déjeuner dans Chinatown. Après-midi libre. Ceux qui le souhaitent pourront partir pour une marche accompagnée de votre guide le long de la baie sur le San Francisco Bay Trail. (3 km A/R, facile). Dîner à Fisherman's wharf. Retour libre à l'hôtel. Nuit à l'hôtel en centre-ville.

JOUR 11 : SAN FRANCISCO / FRANCE

Petit-déjeuner.

En fonction des horaires de vols, transfert à l'aéroport. Déjeuner libre. Assistance aux formalités d'enregistrement. Envol à destination de la France. Dîner et nuit à bord.

JOUR 12 : FRANCE

Petit-déjeuner à bord. Arrivée en France.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'ordre des visites, le lieu des nuitées et le sens du circuit peuvent être modifiés. Une visite peut être remplacée ou inversée par une autre sans préavis. Le temps libre peut être utilisé pour réaliser une visite non effectuée pour des raisons techniques.

LE PRIX

Les prix sont susceptibles d'évoluer, ils seront à reconfirmer au moment de la réservation.

| Date de départ | Prix / personne à partir de ... au départ de Paris |
|---|---|
| Vendredi 25 avril | 2 311 € |
| Vendredi 9 mai Vendredi 6 juin | 3 210 € |
| Mercredi 30 juillet | 3 730 € |
| Vendredi 5 septembre Vendredi 12 septembre Vendredi 3 octobre | 3 210 € |

Il est également possible de partir directement depuis certaines villes de provinces.

Pour plus d'informations, veuillez nous consulter !

Le prix comprend

- Les vols internationaux Paris / Los Angeles– San Francisco / Paris directs ou avec escale (selon les dates) en classe économique avec Air France ou autre compagnie régulière (non inclus dans le choix «sans transport»).
- Les transferts et transports terrestres en autocar privé climatisé adapté à la taille du groupe durant tout le circuit.
- Les services d'un guide accompagnateur parlant français durant tout le circuit.
- Les visites et excursions mentionnées au programme.
- L'hébergement 10 nuits base chambre double dans les hôtels de 1ère catégorie standard excentrés mentionnés ou similaires (excepté à San Francisco : hôtel en centre-ville) Los Angeles : Quality Inn Buena Park / Laughlin : Golden Nugget / Flagstaff : Baymont Inn / Kanab : Travelodge / Las Vegas : Circus Circus / Tulare : Hillstone Inn / San Jose : Country Inn / San Frisco : Bijou
- La pension complète du petit-déjeuner du jour 2 au petit-déjeuner du jour 11 moins 3 repas. Eau en carafe, thé ou café lors des repas.
- Les taxes et le service dans les hôtels et les restaurants.
- Les taxes d'aéroports internationales (non inclus dans le choix «sans transport») : 405 € de Paris au 21 février 2025, montant révisable.

Le prix ne comprend pas

- Les assurances (facultatives) annulation, assistance, rapatriement et bagages sont à souscrire au moment de la réservation. Pour plus d'informations, nous consulter.
- Les repas mentionnés comme libres.
- Les boissons (sauf café et thé lors des repas).
- Les visites et excursions optionnelles.
- Les dépenses de nature personnelle.
- Les pourboires aux guides et au chauffeur: Il est recommandé de laisser un montant total de 50\$ par personne au guide et au chauffeur pour la durée du circuit.
- Le port des bagages.
- Les frais d'autorisation ESTA (environ 21 \$ US), au 21 février 2025, montant révisable.
- Le supplément chambre individuelle.

INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ATC ROUTES DU MONDE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ATC ROUTES DU MONDE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait.

Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le

contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiées.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, ce qui perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'non-exécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport

est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

ATC ROUTES DU MONDE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du Fonds Mutuel de Solidarité (FMS / UNAT - 8, rue César Franck - 75015 Paris). Les voyageurs peuvent prendre contact avec lui si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'ATC ROUTES DU MONDE.

Site Internet sur lequel il est possible de consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036240465&categorieLien=id>

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

L'ATC ROUTES DU MONDE est une association Loi 1901 dont le siège social est situé au 9 rue du Château Landon - 75010 PARIS et immatriculée au Registre ATOUT France sous le n° IM 075110072.

GARANT FINANCIER : FONDUS MUTUEL DE SOLIDARITE / UNAT - ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE : HISCOX

PRÉAMBULE

Absence de droit en rétractation

En application de l'article L211-28-12° du Code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Application des Conditions de Vente

Les présentes conditions s'appliquent à tout achat de prestations (forfaits, séjour en résidences) élaborées, produites, appartenant et/ou vendues par L'ATC ROUTES DU MONDE et complètent le descriptif préalable des prestations mentionnant notamment les caractéristiques essentielles des prestations, en vertu de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme.

Les présentes conditions s'appliquent uniquement à la vente des établissements en propriété et des voyages produits par L'ATC ROUTES DU MONDE et présentés dans son catalogue. Les séjours et voyages produits par d'autres organisateurs partenaires et les voyages de groupes constitués (Comités d'Entreprise, associations, groupes d'amis ...) font l'objet de conditions spéciales remises avant la conclusion du contrat.

« Voyageur » désigne les adhérents ou non-adhérents qui concluent le contrat avec L'ATC ROUTES DU MONDE ou bénéficient des prestations dudit contrat.

L'ATC ROUTES DU MONDE se réserve, avec l'accord du voyageur, la possibilité de modifier certaines des prestations proposées et signalées dans le descriptif remis au voyageur et notamment : les caractéristiques du voyage, le prix, les modalités de paiement, le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du séjour et les frais de résolution contractuels. La réservation d'un séjour et/ou d'un voyage implique d'accepter les présentes conditions particulières de vente. Une erreur d'impression est toujours possible. Nous attirons votre attention sur la déformation que subissent les bâtiments, chambres et piscines lorsque les photos sont prises au grand angle. Les photos sont publiées uniquement à titre d'illustration. Les surfaces des villas, appartements, mobil-homes, chambres, piscines, etc. sont approximatives et données à titre indicatif. Les travaux ou aménagements entrepris par les communes ou par des particuliers aux abords des sites loués ne sauraient engager notre responsabilité. Les informations touristiques sont données à titre indicatif, sur la base des renseignements fournis par les prestataires locaux. (Offices de tourisme, musées, monuments, piscines communales, établissements thermaux etc.).

ADHÉSION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'ATC ROUTES DU MONDE étant une Association loi 1901, une adhésion (bulletin d'adhésion fourni sur simple demande) est demandée à chaque premier séjour de l'année en cours (du 1er Janvier au 31 Décembre). Montant de l'adhésion : consulter la brochure ou le site internet de l'ATC. Son montant n'est jamais inclus dans les tarifs des séjours indiqués dans nos catalogues (sauf indication contraire). Elle n'est jamais remboursée sauf si l'annulation du séjour est du fait de L'ATC ROUTES DU MONDE. Les adhésions temporaires individuelles ne sont valables que pour la durée de la prestation. Les adhésions prises dans le cadre d'un séjour en groupe ne peuvent être prises en compte pour les réservations indivi-

duelles ou familiales.

Des frais de dossier seront facturés aux adhérents non cheminots. L'ATC se réserve le droit de refuser ou d'écourter la participation à ses activités de tout adhérent dont la tenue serait de nature à nuire à leur bon déroulement. Compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, nous indiquerons pour chaque voyage son adaptation ou non aux personnes à mobilité et autonomie réduites. D'autre part, certains voyages nécessitent quant à eux une bonne condition physique : cela fait l'objet d'une mention particulière dans le descriptif du programme. D'une manière générale, tous les voyageurs doivent s'assurer qu'ils sont médicalement (physiquement et psychiquement) aptes à voyager. Les personnes faisant l'objet de mesure de protection doivent obligatoirement être accompagnées. Nous nous réservons la possibilité de ne pas donner suite à toute demande d'inscription non adaptée avec les contingents du voyage.

RÉSERVATIONS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT

Réservation

Toute demande de réservation peut se faire par téléphone, par correspondance, par e-mail et sur notre site internet.

La demande d'inscription doit être accompagnée d'un acompte représentant 30 % du montant global du séjour (sauf mention contraire). La réservation devient définitive à réception du premier acompte. A réception de celui-ci, une confirmation par mail ou par courrier vous sera adressée précisant le solde restant à payer. Ce solde devra être acquitté spontanément au plus tard trente jours avant la date de départ. En cas d'inscription moins de 30 jours avant la date de départ, la totalité du prix du voyage doit être acquitté. Nous n'adressons pas d'appel pour ce solde.

Les règlements peuvent s'effectuer en espèces, par chèque postal ou bancaire, par carte bleue, par virement bancaire, par paiement sécurisé sur le site internet, par chèques vacances (coupons ou dématérialisés) pour les destinations européennes. L'ATC ROUTES DU MONDE se dégage de toute responsabilité en cas d'erreur d'acheminement postal et de non réception d'un règlement. Il est conseillé d'utiliser un moyen sécurisé et garanti. Dans tous les cas, la réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte. Nous n'accusons pas réception des règlements.

Pour tout versement par correspondance, et quel que soit le moyen utilisé, il est recommandé de préciser le voyage ou le séjour auquel se rapporte ledit versement.

ATTENTION : Passés les délais ci-dessus indiqués, si nous n'avons pas reçu le règlement d'acompte ou de solde, nous considérerons la réservation comme annulée du fait du voyageur et appliquerons en outre les conditions d'annulation ci-dessous.

Nota : Pour les séjours en établissement de vacances, et pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places du logement attribué ni le nombre de personnes mentionné sur le contrat.

Les prestations en supplément et non prévues dans le contrat de réservation, ainsi que les dépenses de nature personnelle sont à régler sur place avant la fin du séjour.

Pour toute demande ne pouvant être confirmée immédiatement lors de la réservation et nécessitant une réponse auprès du prestataire, un délai de réponse de 48h à 72h est nécessaire.

Dépôt de garantie

En formule locative, un état des lieux « entrant » sera effectué à l'arrivée, et il sera demandé un

chèque ou une empreinte carte bleue de caution (selon les destinations) dont le montant est indiqué dans le descriptif de chaque établissement. Il sera restitué en fin de séjour sous réserve que, lors de l'état des lieux « sortant », le matériel soit au complet et en bon état et que le logement soit laissé propre. Sinon dans le cas contraire, les frais appropriés pour la remise en état seront facturés en conséquence.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Nombre de participants

La réalisation de certains de nos voyages est soumise à un nombre minimum de participants. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le voyage pourra être annulé par L'ATC ROUTES DU MONDE avec remboursement sans frais sous 14 jours au plus tard, dans les délais suivants :

- 20 jours avant le début du voyage pour les voyages de plus de 6 jours

- 07 jours avant le début du voyage pour les voyages de 2 à 6 jours

- 48h avant le début du voyage pour les voyages de 2 jours au plus

Eventuelles modifications techniques

Les programmes organisés supposent l'existence de contrats passés à l'avance avec de nombreux prestataires (transporteurs, hôteliers) et ne peuvent garantir de ce fait qu'aucun inpondérable technique ne viendra modifier après coup les données initiales (changement d'horaires imposé par une compagnie aérienne, changement de jour de vol impactant sur la durée du programme, changement ou réquisition d'hôtels, mais de catégorie similaire, déroulement ou inversion de visites selon jour et heure d'ouverture des sites et musées).

Lorsque ces modifications ont lieu avant le départ, l'adhérent déjà inscrit est prévenu par mail prioritairement, ou à défaut par courrier. En cas de modification d'un élément essentiel causée par un événement extérieur à l'ATC ROUTES DU MONDE, cette dernière prévoirait l'adhérent qui pourra, au choix, accepter la modification proposée ou résoudre son contrat sans frais, dans un délai de 8 jours. En cas d'absence de réponse dans le délai fixé, il est convenu que le voyageur accepte les modifications.

Lorsque ces modifications ont lieu pendant le voyage, seules les prestations prévues au programme qui ne seraient pas assurées ou qui seraient remplacées par des prestations de qualité inférieure donnent lieu à une réduction du prix et/ou à dédommagement. D'autre part, des retards d'avion, des modifications d'horaires et/ou des changements d'aéroport à Paris indépendants de notre volonté peuvent avoir lieu. Dans ce cas, les responsabilités de l'ATC s'effectuent selon les dispositions de l'article L211-16 du Code du Tourisme et des conventions réglementant la responsabilité des transporteurs aériens dont les limites sont opposables à L'ATC ROUTES DU MONDE.

L'ATC se réserve le droit de modifier ou d'inverser l'ordre des visites et excursions au programme, même en cours de déroulement, sans pour cela en altérer la qualité et le nombre.

CONDITIONS TARIFAIRES

Calcul des prix

Le prix forfaitaire estimé des voyages et des séjours est fixé en fonction du nombre de nuitées, qui peut différer du nombre de jours total. Sont inclus dans la durée totale du voyage : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation au lieu de rendez-vous), le jour de retour jusqu'à l'heure d'arrivée prévue. Si

voiture voyage est avancé ou retardé en raison du transport aérien, l'ATC ROUTES DU MONDE ne peut se substituer aux manquements de la compagnie aérienne. Votre éventuelle indemnisation relèvera alors de la convention de Montréal.

Nos prix sont calculés sur la base d'un nombre minimum de participants, indiqué sur chaque programme de voyage.

Conditions de révision des prix

Tous les prix des voyages ont été calculés par rapport aux conditions économiques disponibles au 15 octobre de l'année N-1. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des fluctuations possibles des coûts de transport résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, des redevances et taxes afférentes aux services de voyage imposées par un tiers, y compris les taxes touristiques et des taux de change en rapport avec le contrat (en référence aux articles L211-12 et R. 211-8 & 9 du Code du Tourisme).

En cas de modification de l'une ou l'autre de ces données à la hausse comme à la baisse, l'ATC ROUTES DU MONDE se réserve le droit de modifier le prix de vente. L'ATC ROUTES DU MONDE notifiera la hausse à l'adhérent de manière claire et compréhensible sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le départ. Le pourcentage de la variation de chaque paramètre s'appliquera sur la part du prix concernée et le contrat précisera les modalités de calcul.

En cas de hausse supérieure à 8%, le voyageur recevra dans les meilleurs délais une information claire, compréhensible et apparente, sur un support durable, relative à la hausse proposée et ses répercussions sur le prix, au délai de réponse du voyageur et aux conséquences de son absence de réponse quant à son choix entre l'acceptation de la modification ou la résolution du contrat. Dans ce dernier cas, le voyageur recevra le remboursement de tous ses paiements au plus tard 14 jours après la résolution du contrat.

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient à l'adhérent d'apprécier avant son départ si le prix lui convient, en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix forfaitaire.

Les aides extérieures

Les Comités d'Entreprises, les CSE, les Services Sociaux, les Communes ou Etablissements Publics, et certaines entreprises attribuent des bourses ou des aides spécifiques. Nous pouvons les accepter sous certaines conditions précisées lors de l'élaboration du devis.

DÉTAIL DES PRESTATIONS

Un descriptif accompagne chacun des programmes en énonçant la liste précise des prestations qui s'y attachent. Il convient donc de se référer au programme de chaque voyage concerné.

Ne sont jamais compris (sauf exception signalée sur les descriptifs voyages) : l'adhésion à l'ATC, l'assurance optionnelle, le supplément chambre individuelle, les boissons, les éventuelles nuits de transit et les pré- et post-acheminements avant/après voyage pour ceux résidant loin du lieu de départ.

Transport aérien : Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site <https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban>. Nous attirons votre attention sur le fait que les billets d'avion ne sont pas acceptés et perdent toute validité si les coupons n'ont pas été utili-

CESSION DU CONTRAT

Le voyageur peut céder son contrat à un tiers. Il doit impérativement informer l'ATC Routes du Monde de la cession du contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception moyennant un préavis raisonnable et au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession, et devront acquitter les frais prévus à l'article 5.4 ci-dessus, correspondant à la modification apportée aux prestations de forfaits touristiques.

En revanche, le Client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus aux présentes Conditions Particulières de Vente.

POLITIQUE COMMERCIALE

Promotions : À certaines dates, nous pouvons être amenés à proposer des promotions. Nous informons notre clientèle que celles-ci n'ont aucun effet rétroactif par rapport aux clients déjà inscrits ayant payé un prix différent. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement de la différence de prix.

Données personnelles : Les informations recueillies dans les bulletins d'inscription ou d'adhésion d'ATC Routes du Monde ne seront utilisées qu'à des fins de gestion et ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) consultables dans les mentions légales de notre site internet ou sur simple demande.

Photos : Les photos présentes dans nos publications « papier » ou dématérialisées peuvent

montrer des lieux qui ne figurent pas dans les programmes et qui constituent des illustrations représentatives des pays visités. Par conséquent, ces images ne constituent en rien des éléments contractuels.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX VILLAGES DE VACANCES, GÎTES, CAMPINGS ATC ROUTES DU MONDE

Les présentes conditions spécifiques à nos villages de vacances, gîtes et campings d'ATC Routes du Monde s'appliquent par dérogation aux Conditions Particulières de Vente ci-dessus sur les points suivants :

Conditions d'accueil

Arrivées et départs : Les séjours ont une durée habituelle d'une semaine débutant, en principe, le samedi.

Toutefois, il est possible, sous réserve d'un accord préalable de notre part :

-d'effectuer un séjour d'une durée supérieure ou inférieure à une semaine.

-d'arriver et de partir un autre jour que le samedi.

Sauf ces cas particuliers, quelle que soit la formule de séjour (pension complète, demi-pension ou location) :

-les arrivées s'effectuent entre 16 heures et 19 heures le samedi.

-les départs ont lieu à 9 heures le samedi suivant.

En pension ou en demi-pension, la première prestation est le diner du jour d'arrivée, la dernière le petit déjeuner du jour de départ (sauf mentions contraires, les boissons ne sont pas comprises). En demi-pension, seul le petit déjeuner et le repas du soir sont compris.

Les hébergements sont attribués en fonction des disponibilités. En aucun cas l'ATC Routes du Monde ne peut vous garantir un logement spécifique. Toutefois, l'ATC Routes du Monde tentera de donner satisfaction à ses adhérents chaque fois que cela sera possible.

Les draps et les serviettes de toilette sont fournis dans toutes nos établissements en formule pension complète, demi-pension ; mais pas en location (service de location payant), sauf cas particulier.

Toute personne se présentant sur un lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde devra le régler à l'arrivée. En cas de refus, elle pourra se voir refuser l'accès à l'établissement.

Toute prolongation de séjour, quel qu'en soit le motif, entraînera une facturation correspondante, selon les conditions tarifaires en vigueur à la date concernée

Règlement intérieur : Un règlement intérieur est affiché dans chaque établissement. Le vacancier doit en prendre connaissance et le respecter.

Piscine : l'accès des enfants à la piscine ne peut se faire qu'avec l'accompagnement des parents et sous leur responsabilité. Nos piscines ne sont pas surveillées.

Animaux : Sauf exceptions précisées dans le descriptif de l'établissement, les animaux, quel qu'ils soient, ne sont acceptés dans aucun de nos établissements. Dans le cas de non-respect de ces règles et/ou de refus du paiement forfaitaire, nous attirons l'attention des adhérents sur les risques de se voir interdire l'accès de l'établissement. En tout état de cause, seuls les animaux de compagnie sont acceptés (chiens de défense exclus) et à jour de leurs vaccinations.

Taxe de séjour : Elle est collectée pour le compte des municipalités qui en fixent le montant, n'est pas incluse dans nos tarifs, mais précisée dans le contrat, et à régler sur place. Elle peut changer à tout moment, sur décision de la collectivité.

Les équipes sont disponibles au cours du séjour pour répondre aux doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et permettre de profiter pleinement du séjour.

Aides

Les Aides des CAF : Certains établissements sont agréés VACAF et sont indiqués dans la brochure. L'utilisation VACAF est soumise à l'acceptation de la prise en charge de la CAF. En cas de refus, il est de la responsabilité de l'allocataire de régler l'intégralité de son séjour. Dans tous les cas, il appartient au bénéficiaire de régler le montant de l'acompte initial dû, quel que soit le montant réversible de l'aide.

Annulation du fait du client : Il sera obligatoirement retenu pour chaque participant inscrit les frais suivants :

- 30 € jusqu'à 91 jours du départ

- 10 % de 90 à 45 jours du départ

- 25% de 44 à 30 jours du départ

- 50% de 29 à 08 jours du départ

- 90% de 07 à 03 jours du départ

- 100% à moins de 03 jours du départ

Des conditions spécifiques sont applicables pour les réservations en "groupe".

Pour être dispensé de ces frais, il est possible de souscrire une Assurance Annulation, Interruption de séjour, auprès d'AREAS et dénommée KIT COVER ; tel que présenté au paragraphe ci-dessus « modifications ou annulation ». Son coût s'élève à 4.5% du prix total du séjour pour le dossier de réservation, avec un minimum de 10€.

Cette formule prémunit contre la perte que constitue une annulation d'inscription, dans le cas des séjours dans les établissements de l'ATC Routes du Monde. Pour les autres établissements, il sera proposé une assurance individuelle optionnelle.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation après le séjour devra faire l'objet d'un courrier adressé, par lettre recommandée, avec avis de réception, à notre adresse, dans un délai de 15 jours après la fin du séjour. Il est nécessaire de spécifier, dans le courrier le numéro de la réservation, les lieux et dates du séjour et de joindre à tous justificatifs utiles à l'étude du dossier.

Si le client estime qu'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, il dispose de la faculté de recourir à la procédure de médiation dont les modalités de saisine sont accessibles auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages - MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 ainsi que sur son site Internet : www.mtv.travel.

MODIFICATION. ANNULATION. CESSIION

Pour ce voyage, les conditions de vente de notre partenaire se substituent à celles de l'ATC, notamment en ce qui concerne les frais d'annulation.

Toute annulation partielle ou totale faite par le voyageur entraînera des frais qui seront établis selon le barème suivant :

Jusqu'à 121 jours avant le départ : 300€ de frais par personne

Entre 120 et 61 jours avant le départ : 20 % du prix total du voyage par personne.

Entre 60 et 21 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage par personne.

Entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage par personne.

A partir de 7 jours avant le départ et en cas de non présentation : 100 % du prix total du voyage par personne.

Des frais de résolution spécifiques peuvent s'appliquer pour les départs spéciaux (carnaval, fêtes de fin d'année, fêtes des morts, Inti Raymi, croisières etc ...), nous consulter.

Les billets d'avion sont non modifiables, non remboursables une fois émis. De ce fait, des frais de 100% du montant du billet d'avion (surcharges carburant incluses) seront retenus.

En cas d'annulation de personne prévue dans une chambre pour plusieurs, les participants restants devront supporter le coût de la chambre pour elles seules.